

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 15 décembre 2015 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Champtoceaux (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1530254A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Champtoceaux prend l'appellation de brigade territoriale d'Orée-d'Anjou à compter du 15 décembre 2015. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Orée-d'Anjou exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE                                                                                                                                                     | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Champtoceaux</b>  | <b>Bouillé<br/>Champtoceaux<br/>Drain<br/>Landemont<br/>Liré<br/>Saint-Christophe-la-Couperie<br/>Saint-Laurent-des-Autels<br/>Saint-Sauveur-de-Landemont<br/>La Varenne</b> |                          |
| <b>Orée-d'Anjou</b>  |                                                                                                                                                                              | <b>Orée-d'Anjou</b>      |